

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2026

LUTTER CONTRE LES FORMES RENOUVELÉES DE L'ANTISÉMITISME - (N° 2358)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

N° 20

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Léaument, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, le groupe La France insoumise souhaite rappeler son opposition à ce texte démagogique, instrumentalisant la lutte nécessaire contre toutes les formes de racisme dont l'antisémitisme pour défendre un soutien inconditionnel à Israël.

Cette PPL est inutile et dangereuse. Elle ne propose que des mesures sécuritaires s'inscrivant dans une nouvelle surenchère pénale au détriment de la liberté d'expression et d'opinion et de la lutte contre toutes les formes de racisme dont l'antisémitisme.

Nous nous opposons notamment à cet article 4 visant à étendre le délit de contestation de la Shoah et menaçant gravement la liberté académique. Nous souhaitons donc supprimer cet alinéa.